Vous avez des problèmes d' électricité, pour le signaler, pour une plainte, pour un conseil, pour avoir l' information
Appelez ARSEL CALL CENTER : 2220 6066 – 2220 6070 - 2220 6071 - 2220 6072

RELEVE DE CONCLUSIONS N°2

ATELIER Technique ARSEL-ENEO SUR LA VALIDATION CONTRADICTOIRE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE ET DU MONTANT DES INCITATIONS CONTRACTUELLES 2022

L'an deux mille vingt et trois, le onze du mois d'octobre à partir de dix heures précises, les parties (ARSEL & ENEO) ont poursuivi les travaux relatifs à l'objet repris en titre. La séance était présidée par Monsieur Ahmadou BOUBA OUMAROU, Directeur de la Régulation Technique à l'ARSEL.

La liste de présence est jointe au présent Relevé de Conclusion.

1. OBJECTIFS ET ENJEUX DE LA JOURNEE

L'ordre du jour a porté sur :

- la suite et fin de la validation des indicateurs de performance 2022 du segment Production ;
- la validation contradictoire des indicateurs de performance 2022 et YTD juillet 2023 du segment Distribution ;
- la validation contradictoire du rendement de distribution.

2. POINTS D'ATTENTION

i. Suite et fin de la validation des indicateurs de performance 2022 du segment production

A la suite de la présentation de ENEO du 10 octobre 2023 qui a porté sur « Generation performance analysis YTD 2022 », le Taux de disponibilité des centrales de production de l'année 2022, l'ARSEL a fait une présentation contradictoire afin d'indiqué d'une part les incohérences de la formule de calcul d'Eneo avec celle de l'Avenant , et d'autre part l'impact sur la valeur des indicateurs de performance réalisé en 2022. Le tableau ci – après illustre bien les avis de l'Agence.

FORMULE AVENANT	FORMULE ENEO
$\frac{\sum_{i=1}^{n}((SHi + RSHi - EFDHi - EPDHi) \times IGCi)}{\sum_{i=1}^{n} PHi \times IGCi}$	$EAF = \sum_{i=1}^{n}\left(\frac{(SHi + RSHi - EFDHi - EFDRHRi - EPDHi)}{PHi}\right)$
- Calculer groupe par groupe avant de faire la somme algébrique. - EFDHi et EPDHi sont considérés pour un groupe en fonctionnement ou à l'arrêt en réserve. - **Nous pensons que l'EPDHi doit être une valeur fixe (planifiée par l'Opérateur en début d'exercice).** - IGCi peut varier au cours de l'année et impacter les autres données d'entrées.	- Calculer par centrale. Ne pas utiliser le IGCi ne pose aucun souci pour les centrales hydroélectriques, mais peut être erroné pour les centrales thermiques où les puissances installées parfois change (cf. forum centrales thermiques et fichier ENEO). - EFDHRi ne fais pas partie de la formule de l'avenant. - EPDHi représente les heures d'arrêt **réalisées pour travaux planifiés.**

De ce tableau nous observons les hypothèses qui apportent des modifications sur le calcul du Taux de disponibilité tel que définit par les annexes 2 & 3 de l'Avenant N°3 au Contrat Cadre de Concession et de Licence. Après réévaluation de l'Agence les réalisations de ENEO ont subi une régression. Le tableau ci-dessous indique les réalisations du point de vu de l'ARSEL.

- Taux de disponibilité des ouvrages de production.

Centrales	Valeur ENEO	EPDH Calculée	Valeur ARSEL	Objectif 2022	OBSERVATION
SONGLOULOU	93,46%	0,43%	93,03%	82,50%	objectif atteint
EDEA	89,53%	5,16%	84,37%	82,10%	objectif atteint
LAGDO	97,55%	25,61%	71,94%	66,10%	objectif atteint
TOTAL THERMAL GRID	73,83%	21,19%	52,63%	93,73%	objectif non atteint
TOTAL REMOTES	82,38%	10,44%	71,93%	83,73%	objectif non atteint
TOTAL HYBRIDES	85,39%	3,79%	81,60%	90%	objectif non atteint

- Nombre de jour d'autonomie du combustible est de 6,67.

Au vu de ce qui précède, il a été suggéré que les parties techniques de ARSEL et ENEO tiennent une séance de travail spécifique afin d'évacuer les préoccupations indiqué ci-dessous.

Taux de disponibilité des ouvrages de production

- Corriger le calcul en respectant les données d'entrées à la formule contractuelle.
- Comprendre la philosophie des heures équivalentes planifiées, qui de notre point de vue est données d'entrée immuable et fixe cas de la centrale de Nguti **EAF 100%.**
- Considérer que le déclassement forcé ou planifié individuel d'un groupe sera transformé en heure(s) d'arrêt total équivalente(s), et calculé en multipliant la durée réelle du déclassement (heures) par la taille de la **réduction de la puissance** (MW) et en divisant par la capacité installée (ICG).
- Mener une réflexion sur la place de puissance exploitable et/ou disponible dans l'esprit de la formule.
- Connaitre les changements de puissance installé des groupes dans les centrales.

Taux de disponibilité des combustibles

- Indiquer les conditions ne permettant pas l'atteinte des objectifs contractuels, notamment:
 - La capacité de stockage des combustibles sur site;
 - Les impompables;
 - La fréquence et les volumes d'approvisionnement;
 - Les délais de route.

Le résultat attendu de cette séance de travail est de valider conjointement les indicateurs de performance du segment production.

ii. Validation contradictoire des indicateurs de performance 2022 et YTD juillet 2023 du segment Distribution

La présentation de ENEO a porté sur la « Qualité de Service Technique 2022 et YTD juillet 2023 ». Les sujets qui ont meublé les échanges portaient sur : (i) quelques rappels importants sur les dispositions des annexes 2 & 3, (ii) les résultats annuels des performances 2022 et (iii) les résultats des performances YTD juillet 2023.

Concernant les rappels sur les dispositions des annexes 2 & 3, notamment la définition des indicateurs de performance contractuels, l'ARSEL a suggéré que les principaux indicateurs de distribution soient présentés tel que libellé dans lesdites annexes.

Concernant les résultats annuels de performances 2022, le tableau ci-dessous fait la synthèse des réalisations présentées par ENEO :

Indicateurs de performance	Objectif 2022	Réalisation 2022
SAIDI National (h)	**65,9**	62,3
SAIDI Métropolitain (h)	**29,8**	39,5
SAIDI Urbain (h)	**48,3**	23,5
SAIDI Rural (h)	**102,2**	101,1
SAIFI National	**23**	20,4
SAIFI Metropolitain	**10,8**	12,6
SAIFI Urbain	**16,4**	9,6
SAIFI Rural	**35,7**	32,6
FIABILITE DES DEPARTS HTA (%)	**84**	88
DELAIS DE REMPLACEMENT DES TRANSFORMATEURS HTA/BT_Zone métropolitaine	**12**	16
DELAIS DE REMPLACEMENT DES TRANSFORMATEURS HTA/BT_Zone Urbaine	**12**	14
DELAIS DE REMPLACEMENT DES TRANSFORMATEURS HTA/BT_Zone Rurale	**72**	66
ECHANTILLONS CLIENTS BT	**25 725**	31 649
ECHANTILLONS POSTES HTA/BT	**1 050**	200

- s'agissant du SAIDI et du SAIFI, l'ARSEL a relevé que le calcul ne prend pas en compte les interruptions liées aux « Travaux Programmés ». ENEO a fait allusion aux suggestions contenues au point 9.b relatif à l'exclusion des temps d'interruptions dus aux travaux programmés dans le calcul des incitations du PV ARSEL-ENEO de définition des modalités de mise en œuvre des indicateurs de performance. L'ARSEL a réitéré sa position sur l'application stricte des annexes 2 & 3 en attendant l'examen de la question au cours d'une séance de travail spécifique entre les parties ;
- s'agissant de la discussion entre les parties sur l'interprétation des dispositions des annexes 2 & 3 relatives au calcul de la fiabilité des départs HTA, l'ARSEL a pris acte de l'intégration du nombre total des départs HTA du système dans le calcul de la Fiabilité, soit un total de 265 départs HTA au 31 décembre 2022. Toutefois, l'ARSEL insiste sur la prise en compte des interruptions liées aux « Travaux Programmés » dans le calcul du SAIDI et du SAIFI ;
- s'agissant de l'échantillon des clients BT pour la pose des compteurs intelligents, en l'absence de la proposition de ENEO depuis 2021, l'ARSEL opte pour l'utilisation de la méthode de définition de l'échantillon des postes MT/BT afin de d'obtenir une clé de répartition par région et par catégorie d'abonnées BT (résidentiel, no-résidentiel et éclairage public).

Concernant les résultats des performances YDT juillet 2023, l'ARSEL a pris acte de la mise à jour partielle du système eJBI et a indiqué qu'elle éprouve des difficultés à exploiter le journal d'interruption issu du nouveau système eJBI. L'ARSEL suggère à cet effet, la tenue d'une séance de travail spécifique entre les parties, à l'issue de laquelle ressortira un format de transmission des données d'interruption.

iii. Validation contradictoire du rendement de distribution

A l'issue de la présentation des résultats de 2022 de la Commission de validation des factures d'électricité liées à l'Eclairage Public et aux Administrations Publiques par Monsieur PILO Ernest, Membre de ladite commission et par ailleurs Sous-Directeur des Etudes et de la Veille Technologique à l'ARSEL, l'Agence a fait un exposé de l'évaluation du rendement de distribution 2022. Il est ressorti un rendement de distribution de 71,76% conformément au tableau ci-dessous.

Energie Emise en Distribution (MWh) après validation contradictoire avec ENEO		**5 586 800**	
Energie Vendue (MWh):		**4 249 701**	
EP (MWh):	**Energie total éclairage Public ENEO**	**289 486**	
	Energie validée par la Commission	108 443	
	Enerie non pris en compter par la Commission	**181 043**	
Fraude (MWh):		**57 318**	
Administrations 2022 (MWh)	**Total Ventes (base des données ENEO)**	**168 027**	
	Rejeté (Eclairage public, justificatis insuffisants, consommation estimée, etc.) par la Commission	**2 068**	
	Hors référentiel de l'Etat	1 643	
	Energie retenue par l'ARSEL	164 316	
Rendement de distribution 2022	Sans prise en compte de données validées par la Commission	Avec prise en compte des données validées par Commission	Avec prise en compte de données validées par la Commission + suppression des fraudes
	76,07%	72,83%	**71,76%**

ENEO a pris acte de la valeur du rendement présentée et suggère que les échanges se poursuivent le 12 octobre 2023 en présence des responsables commerciaux de ENEO.

3. RESOLUTIONS

A l'issue des échanges, les recommandations suivantes ont été formulées :

Les parties (ARSEL et ENEO) devront élaborer un tableau comparatif des réalisations des indicateurs de performances 2022.

- **Pour ENEO** :
- organiser une séance de travail spécifique avec les équipes techniques de la Production ;
- réorganiser/optimiser le déploiement des équipes techniques (ressources matérielles et humaines) dans la mise en œuvre des programmes de maintenance ;
- transmettre un mémo soutenu relatif à l'exclusion des « Travaux Programmés » dans le calcul du SAIDI et du SAIFI ;
- corriger les présentations en prenant en compte des observations de l'ARSEL ;
- acquérir les équipements de détection des défauts souterrains ;
- envisager une étude de l'intégration des interruptions basse tension dans le nouveau système eJBI ;
- élaborer et transmettre à l'ARSEL un memo des définitions et des formules de calcul le cas échéant, des libellés de l'ensemble des colonnes du journal d'interruption en

prélude à la séance de travail spécifique à l'adoption d'un format de transmission du journal d'interruption.

- **pour ARSEL** :

- participer à la séance de travail spécifique avec l'équipe technique de ENEO production ;
- travailler avec les autorités administratives locales (Délégués Départementaux du MINEE) dans le but de vérifier que les interruptions liées aux sites isolés ressortent dans le journal d'interruptions.

Pour ENEO	**Pour ARSEL**